

Manuel du candidat au test de connaissance du français (TCF)

Version Q, septembre 2026

TCF

Bureau des tests

Sommaire

Partie 1 : Découvrir le TCF	4
Introduction	5
L'engagement qualité du TCF	6
Les niveaux évalués.....	7
Les différents TCF.....	8
À qui s'adressent les différents TCF ?	9
Le TCF tout public (TCF TP)	10
Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN).....	12
Le TCF Canada (TCF CA).....	14
Le TCF Québec (TCF QC).....	16
Les épreuves du TCF.....	17
La correction et l'évaluation des épreuves.....	20
Les résultats	23
Droits et devoirs du candidat.....	27
Partie 2 : Passer le TCF	30
Les modalités d'inscription	31
Les centres de passation	32
Les supports de passation.....	33
TCF pour les personnes en situation de handicap	34
La passation des épreuves	34
Sanctions en cas de fraude et falsification.....	38
La préparation.....	39
Questions les plus fréquentes.....	41
Annexes.....	43
Exemples de feuille de réponses.....	43
Lecture de l'attestation du TCF tout public	44
Lecture de l'attestation du TCF IRN	45
Lecture de l'attestation du TCF CANADA.....	46
Lecture de l'attestation du TCF QUÉBEC.....	47
Note sur les pièces d'identité	48
Document à présenter en cas de besoins d'aménagement pour besoins spécifiques pour le TCF TP, le TCF Québec et le TCF Canada.....	50
Document à présenter en cas de besoins d'aménagement pour besoins spécifiques pour le TCF IRN.....	52
Protection des données personnelles des candidats.....	54
Exemples d'épreuves	58
Corrigés des exemples d'épreuves	67
Informations complémentaires	67



Points de vigilance



Conseils pratiques



Focus sur une information

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Partie 1 : Découvrir le TCF

Introduction

Établissement public en charge de l'international relevant du ministère de l'Éducation nationale, France Éducation international (FEI), coordonne le TCF et assure l'ensemble de sa gestion administrative et pédagogique.

Le TCF est le **test de niveau linguistique** du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

À ce titre, il est donc reconnu par :

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité sous l'égide du ministère de l'Intérieur,
- le ministère de la Culture,
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI),
- le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- les autorités universitaires,
- les centres de formation en langues,
- le monde professionnel.

Le TCF donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau**. Comme pour tous les tests de langue, **cette attestation délivrée sous forme dématérialisée (au format PDF) est valable deux ans.**

Il existe 4 déclinaisons (ou versions) du TCF :

TCF TOUT PUBLIC	TCF INTÉGRATION, RÉSIDENTE et NATIONALITÉ	TCF QUÉBEC	TCF CANADA
Pour la poursuite des études. Pour des raisons professionnelles ou personnelles. Pour le positionnement ou la certification de son niveau de langue française. Voir page 10	Pour répondre à la demande du ministère français de l'intérieur concernant toutes les démarches liées à l'intégration, au séjour de courte ou longue durée et à la demande de nationalité française. Voir page 12	Pour l'immigration dans la province du Québec. Voir page 14	Pour l'immigration ou la demande de naturalisation au Canada. Voir page 16



Il est obligatoire de lire attentivement ce manuel
AVANT de vous présenter à la session.

L'engagement qualité du TCF

La conception du TCF repose sur une méthodologie d'une extrême rigueur scientifique : il s'agit d'un test standardisé, calibré et étalonné. Tout au long des sessions et quelle que soit la version du test, **les résultats** restent comparables et **assurent un positionnement fiable des candidats** sur une échelle de six niveaux de connaissance allant de « A1 » à « C2 » (sauf pour le TCF Intégration, Résidence et Nationalité qui positionne le candidat jusqu'au niveau B2). Ces niveaux correspondent à ceux qui ont été définis par le Conseil de l'Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* ([CECRL](#)).

La souplesse et la simplicité du TCF en font un instrument commode qui répond aux besoins de tous ceux qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent faire valider leur niveau de français.

France Éducation international est internationalement reconnu pour son expertise dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et des compétences en langues. À ce titre, il est membre du groupe ALTE (Association des centres d'évaluation en langues en Europe) qui regroupe les certifications européennes alignées sur les niveaux du Conseil de l'Europe et élaborées dans le respect des exigences de qualité. Le TCF dispose depuis 2003 d'un certificat de qualité Norme ISO 9001, version 2000, pour son système d'exploitation et, depuis 2018, dans la version 2015 de la norme.



Les niveaux évalués

Le TCF évalue six niveaux de connaissance du français (sauf pour le TCF Intégration, Résidence et Nationalité qui n'évalue le candidat que jusqu'au niveau B2), définis en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001).

C2	Supérieur avancé Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.
C1	Supérieur Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.
B2	Intermédiaire avancé Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.
B1	Intermédiaire Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
A2	Élémentaire avancé Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.
A1	Élémentaire Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.

Les différents TCF



TCF Pour certifier son niveau de français pour des raisons académiques, professionnelles ou personnelles.

Épreuves obligatoires :

- › Compréhension orale : 29 items, 25 minutes
- › Maîtrise des structures de la langue : 18 items, 15 minutes
- › Compréhension écrite : 29 items, 45 minutes

Durée totale : 1h 25

Épreuves complémentaires :

- › Expression orale : 3 tâches, 12 minutes
- › Expression écrite : 3 tâches, 60 minutes



TCF INTÉGRATION, RÉSIDENCE & NATIONALITÉ Pour certifier son niveau de français dans le cadre du parcours citoyen.

Épreuves obligatoires :

- › Compréhension orale : 25 items, 20 minutes
- › Compréhension écrite : 25 items, 35 minutes
- › Expression orale : 3 tâches, 10 minutes
- › Expression écrite : 3 tâches, 30 minutes

Durée totale : 1h 35



TCF CANADA Pour certifier son niveau de français dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la citoyenneté canadienne.

Épreuves obligatoires :

- › Compréhension orale : 39 items, 35 minutes
- › Compréhension écrite : 39 items, 60 minutes
- › Expression orale : 3 tâches, 12 minutes
- › Expression écrite : 3 tâches, 60 minutes

Durée totale : 2h 47



TCF QUÉBEC Pour certifier son niveau de français dans le cadre d'une demande d'immigration permanente vers le Québec.

Épreuves disponibles :

- › Compréhension orale : 29 items, 25 minutes
- › Compréhension écrite : 29 items, 45 minutes
- › Expression orale : 3 tâches, 12 minutes
- › Expression écrite : 3 tâches, 60 minutes

Durée totale : 2h 22



Compréhension orale = CO
Maîtrise des structures de la langue = MSL
Compréhension écrite = CE
Expression écrite = EE
Expression orale = EO¹

À qui s'adressent les différents TCF ?

Les TCF permettent de faire valider de façon **simple, fiable et rapide** ses connaissances et ses compétences en français.



Le TCF **tout public** (TCF TP) s'adresse à **toute personne de plus de 16 ans dont le français n'est pas la langue maternelle** et qui souhaite, pour des **raisons académiques** (étudiants, futurs étudiants stagiaires, etc.), **professionnelles** (employés ou futurs employés, etc.) ou **personnelles**, faire évaluer son niveau de française.

TCF



Le TCF **Intégration, Résidence et Nationalité** (TCF IRN) répond aux dispositions de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

TCF
INTÉGRATION,
RÉSIDENTE
& NATIONALITÉ



Le TCF **Canada** (TCF CA) est destiné à **toute personne**, quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la naturalisation canadienne** et qui, de ce fait, **doit déposer un dossier** auprès de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

TCF
CANADA



Le TCF **Québec** (TCF QC) s'adresse à **toute personne**, quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre d'une procédure d'immigration permanente vers le Québec** et qui, de ce fait, **doit déposer un dossier d'immigration** auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec.

TCF
QUÉBEC



Ce TCF est composé **de 3 épreuves obligatoires**, présentées sous forme de questions à choix multiples (QCM) et de **2 épreuves complémentaires et facultatives**, proposées sous forme d'exercices et que le candidat peut choisir de passer ou non en fonction de ses besoins.

Trois épreuves obligatoires - 76 items ²		Durée totale : 1h25
	Compréhension orale : 29 questions à choix multiple	25 minutes
	Maîtrise des structures de la langue : 18 questions à choix multiple	15 minutes
	Compréhension écrite : 29 questions à choix multiple	45 minutes
Deux épreuves complémentaires		Durées
	Expression écrite : 3 exercices	60 minutes
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle en face à face avec un examinateur).	12 minutes

Chaque épreuve fait l'objet d'un score (un nombre de points) distinct traduit par un niveau allant du A1 non atteint au C2.

Le score global des épreuves obligatoires du TCF tout public est issu d'un calcul prenant en compte le degré de difficulté des questions et n'est pas une simple moyenne arithmétique qu'un candidat pourrait calculer lui-même.

Les résultats aux épreuves complémentaires d'expression ne sont pas intégrés dans le calcul de ce score global.

Un candidat peut choisir de ne s'inscrire qu'à la seule épreuve d'expression écrite ou qu'à la seule épreuve d'expression orale ou qu'aux seules épreuves d'expression écrite et orale à la condition d'avoir passé les épreuves obligatoires (les QCM) : **la date de passation des épreuves complémentaires est fixée, au plus tard, 60 jours avant la date de fin de validité de l'attestation initiale (qui correspond à la date de passations des QCM).**

Dans ce cas, il doit obligatoirement communiquer le code candidat de l'attestation correspondant aux épreuves QCM.

² Dans le cadre d'une passation sur ordinateur, le QCM est composé de 91 items. Les 15 items supplémentaires (5 dans chacune des compétences) par rapport à la version papier n'entrent pas dans le calcul du score final. Ils permettent à France Éducation international de conduire des analyses sur la validité des items. Le temps de passation de cette épreuve sur ordinateur est sensiblement le même qu'au format papier (une dizaine de minutes supplémentaires).



La validité de l'attestation comportant les résultats des épreuves d'expression écrite et/ou orale sera celle de l'attestation initiale (épreuves QCM). Cette nouvelle attestation reprendra les scores obtenus aux QCM.



Si le candidat passe les épreuves EE et/ou EO à des dates différentes et sous un code candidat différent, ses résultats ne pourront pas figurer sur une même attestation.



Il n'est pas possible de faire figurer sur une attestation, une combinaison des meilleurs résultats.



Attention, ce niveau global ne peut apparaître sur votre attestation du TCF TP si, et SEULEMENT SI, les candidats ont passé l'ensemble des épreuves (QCM + expression orale + expression écrite) **lors d'une seule et même session**.

L'objectif principal du TCF tout public est de permettre aux candidats de faire reconnaître leur niveau de français dans le cadre de poursuite d'études en France et dans les pays francophones.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d'une demande de nationalité française ou de demande de carte de résident en France (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans le cadre d'un dossier de Pratique d'autorisation de la médecine (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans le cadre d'une demande d'immigration au Québec ;
- dans un cadre professionnel.



Dans le cadre de la demande d'admission préalable (DAP) pour une entrée en première année de licence universitaire ou une intégration en école d'architecture, le candidat devra passer un TCF tout public **AVEC épreuve d'expression écrite obligatoire**.

Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN)



Les objectifs principaux du TCF IRN est de permettre aux candidats de faire reconnaître leur niveau de français dans le cadre :

- d'une validation de leur niveau A1 lors du parcours d'intégration ;
- d'une demande de carte de séjour pluriannuelle ;
- d'une demande de carte de résident en France ;
- de la naturalisation française.

Ce TCF est composé de **4 épreuves obligatoires** et a une **durée totale de 1 heure 35**.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 1h35
	Compréhension orale : 25 questions à choix multiple	20 minutes
	Compréhension écrite : 25 questions à choix multiple	35 minutes
	Expression écrite : 3 exercices	30 minutes
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle en face à face avec un examinateur).	10 minutes

Chaque candidat au TCF IRN reçoit une attestation qui comporte :

- un score pour la **compréhension orale** et un score pour la **compréhension écrite** ;
- ces 2 scores sont traduits en niveaux du CECRL pouvant aller de « niveau A1 non atteint » au niveau « B2 » ;
- une note sur 20 pour l'**expression écrite** et une note sur 20 pour l'**expression orale** ;
- ces 2 notes sont traduites en niveaux du CECRL pouvant aller de « niveau A1 non atteint » au niveau « C2 » ;
- un **tableau** indiquant l'atteinte ou non des niveaux globaux A1, A2, B1 et B2.



Le TCF IRN évalue exclusivement **les compétences linguistiques** et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Depuis le 1^{er} janvier 2026 et de la mise en application de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245>) :

- Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture dans le cadre d'une de carte de séjour pluriannuelle en France, **le niveau requis est le niveau global A2**.

- Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture dans le cadre d'une demande de carte de résident en France, **le niveau requis est le niveau global B1.**
- Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture dans le cadre d'une naturalisation, **le niveau requis est le niveau global B2.**



Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, nous vous invitons à vous adresser directement aux services de préfecture. **Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.**

Candidats en situation d'illettrisme

Les candidats en situation d'illettrisme n'étant pas mentionnés dans les cas de dispenses de la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J) doivent passer un test de niveau linguistique afin de pouvoir présenter un dossier conforme aux exigences du décret, c'est-à-dire contenant une attestation officielle après passation du test.

Le TCF Canada (TCF CA)



Ce TCF est composé de 4 épreuves obligatoires et a une durée totale de 2 heures 47.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 2h47
	Compréhension orale : 39 questions à choix multiple	35 minutes
	Compréhension écrite : 39 questions à choix multiple	60 minutes
	Expression écrite : 3 exercices	60 minutes
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle en face à face avec un examinateur).	12 minutes

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte en fonction des épreuves passées :

- un score pour la **compréhension orale** et un score pour la **compréhension écrite** ;
- une note sur 20 pour l'**expression écrite** et une note sur 20 pour l'**expression orale** ;
- un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 ».

Les niveaux requis en compétences linguistiques pour les démarches d'immigration vers le Canada sont détaillés sur le site de IRCC : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/exigences-linguistiques/evaluation-competences-linguistiques.html>.

Dans votre dossier d'immigration, vous devrez reporter ces résultats grâce au niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) correspondant à vos résultats.

Pour connaître ce niveau, vous pouvez vous référer au tableau de correspondance NCLC :

Résultats au TCF Canada				
NCLC	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression orale	Expression écrite
10 et plus	549 à 699 (C1-C2)	549 à 699 (C1-C2)	16 à 20 (C1-C2)	16 à 20 (C1-C2)
9	523 à 548 (C1)	524 à 548 (C1)	14-15 (C1)	14-15 (C1)
8	503 à 522 (C1)	499 à 523 (B2-C1)	12-13 (B2)	12-13 (B2)
7	458 à 502 (B2-C1)	453 à 498 (B2)	10-11 (B2)	10-11 (B2)

6	398 à 457 (B1-B2)	406 à 452 (B2)	7-8-9 (B1)	7-8-9 (B1)
5	369 à 397 (B1)	375 à 405 (B1-B2)	6 (B1)	6 (B1)
4	331 à 368 (B1)	342 à 374 (B1)	4-5 (A2)	4-5 (A2)

Le TCF Québec (TCF QC)

Ce TCF est composé de **4 épreuves modulaires**. Chaque candidat peut choisir de passer, à sa convenance, 1, 2, 3 ou 4 épreuves. **La durée totale** peut donc varier entre **12 minutes et 2 heures 47**.

Quatre épreuves au choix		Durée totale : 2h22
	Compréhension orale : 29 questions à choix multiple ³	25 minutes
	Compréhension écrite : 29 questions à choix multiple	45 minutes
	Expression écrite : 3 exercices	60 minutes
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle en face à face avec un examinateur).	12 minutes

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- un score pour la **compréhension orale** et un score pour la **compréhension écrite** ;
- une note sur 20 pour l'**expression écrite** et une note sur 20 pour l'**expression orale** ;
- un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 ».

Depuis le 1^{er} août 2013, les autorités québécoises commencent à attribuer des points à partir du niveau B2 et ont fixé le maximum de points à 16.

Le barème, fixé par le ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, est composé comme suit :

Épreuves orales : jusqu'à 14 points			
Compréhension orale		Expression orale	
A1	0 point	A1	0 point
A2	0 point	A2	0 point
B1	0 point	B1	0 point
B2	5 points	B2	5 points
C1	6 points	C1	6 points
C2	7 points	C2	7 points

Épreuves écrites : jusqu'à 2 points supplémentaires			
Compréhension écrite		Expression écrite	
A1 à B1	0 point	A1 à B1	0 point
B2 à C1	1 point	B2 à C2	1 point

³ Dans le cadre d'une passation sur ordinateur, la CO et la CE sont composées chacune de 39 items. Les 5 items supplémentaires dans chacune des compétences par rapport à la version papier n'entrent pas dans le calcul du score final. Ils permettent à France Éducation international de conduire des analyses sur la validité des items. Le temps de passation de cette épreuve sur ordinateur est sensiblement le même qu'au format papier (une dizaine de minutes supplémentaires).

Les épreuves du TCF

Épreuve de compréhension orale :

Ces questions testent les capacités à comprendre le français parlé, comme, par exemple :

- des mots familiers et des expressions courantes dans des situations de communication courante (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'essentiel de messages et d'annonces simples et claires ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets personnels ou professionnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit courant.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.



Chaque enregistrement n'est diffusé qu'une seule fois.

La question est posée après l'écoute du document sonore.



Vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.

L'exemple suivant montre une réponse en B corrigée en A.

Pour répondre B :

A	☒	C	D
☐	☐	☐	☐

Pour corriger la réponse en A :

☒	☒	C	D
☐	☐	☐	☐

Épreuve de maîtrise des structures de la langue :

Ces questions testent les capacités à maîtriser les structures de la langue, des plus élémentaires aux plus complexes, en :

- repérant des erreurs de lexique ou de registre de langue ;
- choisissant l'équivalent d'une expression ou d'un terme grammatical ;
- choisissant les formulations correctes en fonction d'une situation de communication.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.



Vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.

L'exemple suivant montre une réponse en B corrigée en A.

Pour répondre B :

A	☒	C	D
☐	☐	☐	☐

Pour corriger la réponse en A :

☒	☒	C	D
☐	☐	☐	☐

Épreuve de compréhension écrite :

Ces questions testent les capacités à comprendre :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- des informations contenues dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;
- des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des textes factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des textes abstraits ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.



Vous devrez répondre à chaque question en cochant votre choix de réponse dans la case carrée, sur la première ligne. Si vous vous êtes trompé, vous devrez cocher votre choix de réponse dans la case ronde, sur la seconde ligne.

L'exemple suivant montre une réponse en B corrigée en A.

Pour répondre B :

A	☒	C	D
☐	☐	☐	☐

Pour corriger la réponse en A :

☒	☒	C	D
☐	☐	☐	☐

Épreuve d'expression orale : 3 tâches :

- **Tâche 1 – Entretien dirigé sans préparation :**

Durée de l'échange : 2 minutes pour les TCF TP, Canada et Québec / 3 minutes pour le TCF IRN

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examineur).

- **Tâche 2 – Exercice en interaction avec préparation pour les TCF TP, Canada et Québec / sans préparation pour le TCF IRN** :

Durée de l'échange : 3 minutes 30 de dialogue (plus 2 minutes de temps de préparation, sauf pour le TCF IRN)

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Le statut de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

- **Tâche 3 – Expression d'un point de vue sans préparation** :

Durée de l'échange : 4 minutes 30 pour les TCF TP, Canada et Québec / 3 minutes 30 pour le TCF IRN

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examineur. L'examineur est autorisé à interrompre le candidat en lui posant des questions en lien avec l'expression de son point de vue (par exemple pour lui demander des précisions sur ses arguments).

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- parler de soi, de son environnement familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner son opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer son accord et son désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer et conclure.



Afin d'éviter toute récitation d'un texte mémorisé, susceptible d'être assimilée à une fraude, l'examineur est autorisé à interrompre le candidat en lui posant des questions lorsqu'il soupçonne qu'il récite un texte appris par cœur. Ces questions ont pour objectif de vérifier ses réelles compétences en expression orale.

Épreuve d'expression écrite : 3 tâches

Pour les TCF tout public (TP), Québec (QC) et Canada (CA)

- **Tâche 1** : rédaction d'un message pour décrire, raconter et/ou expliquer, adressé à un ou plusieurs destinataires, dont le statut a été précisé dans la consigne.
Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 60 mots/maximum 120 mots.
- **Tâche 2** : rédaction d'un article, d'un courrier, d'une note, ... à l'intention de plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit. Comptes rendus et récits seront accompagnés de commentaires, d'opinions ou d'arguments, en fonction d'un objectif (ex : revendiquer, se réconcilier, ...).

Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 120 mots/maximum 150 mots.

- **Tâche 3 :** rédaction d'un texte (pour un journal, un site Internet, un collègue, un supérieur hiérarchique, ...) qui compare deux points de vue portant sur un fait de société, exprimés dans deux documents. Le candidat donne son avis sur le thème traité dans les deux documents.

Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 120 mots/maximum 180 mots.

Pour le TCF (IRN) Intégration, Résidence et Nationalité

- **Tâche 1 :** décrire une personne, un groupe de personne, un lieu, un objet à quelqu'un dans un message court en réaction à une question posée par un ou des interlocuteurs dans un message court.

Nombre de mots attendu pour le TCF IRN : minimum 30 mots/maximum 60 mots.

- **Tâche 2 :** rédiger un récit d'activités quotidiennes à l'intention d'un ou plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit.

Nombre de mots attendu pour le TCF IRN : minimum 40 mots/maximum 90 mots

- **Tâche 3 :** donner son opinion au sujet d'un lieu, d'un objet, d'une personne / groupe de personnes à une ou plusieurs personnes.

Nombre de mots attendu pour le TCF IRN : minimum 40 mots/maximum 90 mots.

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, etc. ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans son discours ;
- exprimer son avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée.

La correction et l'évaluation des épreuves

La **correction** de l'ensemble des épreuves est **centralisée** à France Éducation international.

Ces épreuves mobilisent des compétences différentes. Être capable de comprendre et être capable de s'exprimer se traduisent par des performances spécifiques qui dépendent de chaque individu, de la manière dont la langue a été apprise et également de l'utilisation qui est faite de la langue. Cela peut impliquer des écarts de niveaux entre les différentes compétences.

Les épreuves de QCM sont corrigées par lecture optique, supervisée par notre équipe.

Les épreuves d'expression donnent lieu à une double correction par une équipe de correcteurs formés et habilités.

La correction des QCM

Les feuilles de réponses des candidats sont corrigées par lecture optique en fonction d'algorithmes établies par l'équipe de psychométriciens du département Évaluation et Certifications, ce qui permet une délivrance des

résultats très rapide et sans erreur. Une intervention humaine est demandée uniquement lorsque la machine détecte une ambiguïté (par exemple, une case mal cochée).

Les analyses menées sur chaque question du TCF par la Cellule Qualité et Expertise assurent une évaluation précise et équitable des compétences des candidats. Le score obtenu dans chaque activité langagière (compréhension de l'oral, compréhension des écrits, maîtrise des structures de la langue) est fonction du nombre de bonnes réponses. **Seules les bonnes réponses comptent**, les mauvaises réponses ou l'absence de réponse comptent 0 point.

Un barème est appliqué aux bonnes réponses. Il prend en compte la difficulté de chaque question et transforme le nombre de bonnes réponses obtenues en un score de 100 à 699 (ou de 100 à 399 pour le TCF Intégration, Résidence et Nationalité). Le score global des épreuves obligatoires du TCF tout public est issu d'un calcul prenant en compte le nombre et le degré de difficulté des questions et n'est pas une simple moyenne arithmétique qu'un candidat pourrait calculer lui-même.

L'évaluation des épreuves d'expression orale

Les épreuves d'expression orale (EO) sont évaluées une première fois par l'examineur qui a suivi une formation d'habilitation dispensée par France Éducation international et qui mène et enregistre l'entretien dans le centre le jour de la passation. L'enregistrement est ensuite envoyé à un correcteur également formé par France Éducation international.

Ces 2 évaluations sont effectuées de manière totalement indépendante et en double aveugle (sans que l'un ou l'autre n'ait connaissance des niveaux attribués par l'autre).

L'examineur et le correcteur attribuent à chacune des 3 tâches un niveau allant du niveau « A1 non atteint » au niveau « C2 ». Une règle de calcul prenant en compte les 6 niveaux attribués donne lieu à une note finale et un niveau final. Dans les rares cas où un écart important est constaté entre deux correcteurs, une troisième correction est systématiquement effectuée.

Les critères d'évaluation de cette épreuve d'expression orale sont d'ordre :

- linguistique (étendue et maîtrise du lexique, correction grammaticale, aisance, prononciation, fluidité globale du discours, etc.) ;
- pragmatique (interaction, structuration du discours, cohérence et cohésion, développement thématique, etc.) ;
- sociolinguistique (adéquation à la situation de communication).



ATTENTION ! L'épreuve d'expression orale pourrait être évaluée « A1 non atteint » si le candidat récite un ou des textes appris par cœur.

En effet, une récitation est considérée comme non représentatif du niveau réel du candidat et peut donc être considéré comme une fraude.

L'évaluation des épreuves d'expression écrite

Les épreuves d'expression écrite (EE) sont évaluées 2 fois de manière totalement indépendante et en double aveugle (sans que l'un ou l'autre des deux évaluateurs n'ait connaissance des niveaux attribués par l'autre) par l'équipe de correcteurs de France Éducation international.

Certaines épreuves d'expression écrite passées sur ordinateur (TCF SO) pourront faire l'objet d'une première correction effectuée par FIDELIA, une solution d'aide à la correction automatisée. La seconde correction restera humaine. Si le candidat ne souhaite pas être évalué par ce système d'aide à la correction automatisée, il doit demander à son centre de passation ou un autre centre agréé de passer le TCF sur support papier.⁴

Les correcteurs sont sélectionnés en fonction de leur expérience notable dans le domaine du Français langue Étrangère (FLE) et de l'évaluation, et après un test de sélection. Ils sont spécifiquement formés à la correction des épreuves d'expression écrite de toutes les déclinaisons du TCF par les agents du Bureau des tests de France Éducation international qui assurent un suivi de la qualité du travail de chaque correcteur.

Chaque correcteur attribue à chacune des 3 tâches un niveau allant du niveau « A1 non atteint » au niveau « C2 ». Une règle de calcul prenant en compte les 6 niveaux attribués donne lieu à une note finale et un niveau final. Dans les rares cas où un écart important est constaté entre deux correcteurs, une troisième correction est systématiquement effectuée.

Les critères d'évaluation de cette épreuve d'expression écrite sont d'ordre :

- linguistique (étendue du lexique, correction grammaticale, orthographe, degré d'élaboration des phrases, etc.) ;
- pragmatique (cohérence et cohésion, développement thématique, etc.) ;
- sociolinguistique (adéquation à la situation de communication).

ATTENTION ! La copie d'expression écrite pourrait être évaluée « A1 non atteint » si :



- votre écriture n'est pas lisible (en cas de passation sur support papier) ;
- chaque tâche n'est pas réalisée avec le nombre de mots exigé ;
- la production est hors-sujet ;
- une ou plusieurs tâches ne sont pas réalisées ;
- vous recopiez une ou plusieurs phrases d'un sujet ou d'un document
- vous avez rédigé un texte appris par cœur ;
- votre production a été rédigée sur le brouillon.

⁴ Pour de plus de détails sur FIDELIA : <https://www.france-education-international.fr/actualites/lettre-fei/2024-06/une-nouvelle-ere-pour-levaluation-fidelia-et-lintelligence-artificielle-au-service-du>

Les résultats

Chaque candidat reçoit une attestation d'une durée de validité de 2 ans qui comporte obligatoirement un score compris entre 100 et 699 points⁵ détaillé par épreuve, assorti d'une indication de niveau sur l'échelle en six niveaux du Conseil de l'Europe :

A1 non atteint	A1	A2	B1	B2	C1	C2
0 à 99 points	100 à 199 points	200 à 299 points	300 à 399 points	400 à 499 points	500 à 599 points	600 à 699 points

Les résultats sont délivrés au plus tard :

- 10 jours ouvrés après la date de clôture d'une session **TCF sur ordinateur (SO)** ne comportant que les épreuves QCM ;
- 15 jours ouvrés après la date de réception des copies par France Éducation international pour les **sessions sur support papier**.

Le candidat pourra suivre l'état d'avancement de la correction de ses épreuves et récupérer son attestation de résultat sur l'espace TCF-Candidat. Lorsque le centre validera la session à laquelle il s'est inscrit, il recevra un courriel de noreply@france-education-international.fr l'invitant à s'identifier (à l'aide de sa date et son pays de naissance et des premières lettres de son nom) afin de se créer un compte.

Voici les règles de validation du code à 2 ou 3 lettres :

- Seules les lettres de l'alphabet latin sont autorisées : de a à z et àààäëèéëëïïïòóôöùúüýÿçñşţ
- Les espace, apostrophe, trait d'union ou tout autre symbole ne sont pas autorisés
- Le code correspond aux premières lettres du nom de famille si celui-ci a au moins 2 lettres ; sinon aux premières lettres du prénom.

⁵ sauf pour le TCF IRN qui indique un score compris entre 100 et 499 points assorti d'une indication de niveau allant jusqu'au B2.

- Si le prénom et le nom du candidat ont moins de 2 lettres, un message est affiché : « Il y a un problème avec votre profil candidat. Veuillez contacter votre centre de passation. »

Il pourra suivre l'évolution de l'état d'avancement de la correction de ses épreuves.

Seules les informations sur vos TCF de moins de 3 ans sont accessibles
(Attention, les attestations sont valables 2 ans, vérifiez la date de fin de validité sur l'attestation)

TCF Québec

Centre	Date	Statut	Attestation
Montréal, Collège Stanislas	12/10/2024	Correction en cours	

Sessions
Vous préparer
Compte
Déconnexion

Sur ce compte, il pourra prendre connaissance des ses résultats et télécharger son attestation.

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Code candidat [] Code session [] [Télécharger l'attestation](#)

Session du 06/03/2024
TCF Tout public - Kyoto, Institut français du Japon – Kansai

programmée en cours correction résultats

Épreuves QCM	Score	Niveau CECRL
Compréhension orale	338	B1
Maîtrise des structures de la langue	389	B1
Compréhension écrite	369	B1
Résultat global	362	B1

Épreuves d'expression	Note	Niveau CECRL
Expression écrite	6	B1
Expression orale	6	B1

Niveau global	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Atteint	✓	✓	✓	✗	✗	✗

Nom []
Prénom []
Sexe [] Nationalité []
Date de naissance [] Pays de naissance **FRANCE**
Commune de naissance []

Si le candidat n'arrive pas à créer son compte, il devra se rapprocher de son centre d'examen.



L'attestation de résultat d'un test linguistique indique le niveau de compétence obtenu par le candidat. La notion de réussite ou d'échec est liée exclusivement au niveau exigé par l'organisme auquel l'attestation est destinée (université, préfecture, employeur, etc.).

Pour les épreuves QCM, le candidat reçoit un nombre de points (sur 699 ou 499 pour le TCF IRN) traduit en niveau du CECRL.

Pour les épreuves d'expression orale et écrite, le candidat reçoit une note sur 20 points traduit en niveau du CECRL.

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /699	Niveau CECRL
Compréhension orale	512	C1
Maîtrise des structures de la langue	690	C2
Compréhension écrite	629	C2
Résultats globaux QCM	599	C1

Epreuves d'expression	Note /20	Niveau CECRL
Expression orale	18	C2
Expression écrite	17	C1

La grille d'interprétation des **scores (pour les QCM)** et des **notes (pour l'expression orale et l'expression écrite)** est la suivante :

Niveau A1	Élémentaire	Niveau A2	Élémentaire avancé	Niveau B1	Intermédiaire
101 à 199 points ⁶ 1/20 ⁷	Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.	200 à 299 points 2 à 5/20	Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.	300 à 399 points 6 à 9/20	Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
Niveau B2	Intermédiaire avancé	Niveau C1	Supérieur	Niveau C2	Supérieur avancé
400 à 499 points 10 à 13/20	Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.	500 à 599 points 14 à 17/20	Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.	600 à 699 points 18 à 20/20	Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.

Ces grilles de niveaux sont extraites du *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, ©Conseil de l'Europe, Didier, Paris 2001



⁶ Score obtenu aux QCM.

⁷ Note obtenue en expression orale et/ou écrite.

Pour le TCF TP et le TCF IRN, l'attestation précise l'atteinte d'un ou plusieurs niveaux globaux :

- TCF TP :

Pour l'ensemble des épreuves :	A1	A2	B1	B2	C1	C2
niveau(x) atteint(s)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON



Attention, depuis fin mars 2023, les attestations du TCF TP comportent un niveau global **si, et SEULEMENT SI**, les candidats ont passé l'ensemble des épreuves (QCM + expression orale + expression écrite) **lors d'une seule et même session**.

Si un candidat ne repasse que l'expression orale ou que l'expression écrite, il recevra une attestation reprenant ses scores aux QCM et intégrant son nouveau résultat en expression orale ou en expression écrite mais sans reprendre les résultats obtenus à l'autre épreuve complémentaire lors de la première passation. Son attestation ne présentera donc pas de score global. Cette attestation gardera la date de validité initiale (liée à la date de passation des épreuves obligatoires) et ne sera pas prolongée.

Si le candidat repasse les deux épreuves complémentaires, son attestation reprendra ses scores aux QCM et intégrera ses nouveaux résultats en expression orale et en expression écrite mais ne présentera pas de score global. Cette attestation gardera la date de validité initiale (liée à la date de passation des épreuves obligatoires) et ne sera pas prolongée.

- TCF IRN :

Pour l'ensemble des épreuves :	A1	A2	B1	B2
niveau(x) atteint(s)	OUI	OUI	OUI	NON



Chaque attestation est également envoyée au centre sous forme dématérialisée (au format PDF) et comporte un QR code destiné à permettre à l'utilisateur final de vérifier l'authenticité des résultats figurant sur l'attestation.

L'attestation de résultats est confidentielle et doit être délivrée au candidat qui décide de son utilisation finale (dossier d'admission à l'université, dossier de naturalisation, dossier d'immigration, etc.).

Les agents du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au Québec (MIFI), d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et de la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) ont accès à des plateformes d'authentification leur permettant de consulter les duplicatas des attestations TCF qui leur sont présentées.

Aucun accès à la feuille de réponses aux QCM, aux productions d'expression écrite et/ou orale ainsi qu'aux corrections de ces productions n'est possible.

Les niveaux délivrés au TCF ne sont pas le résultat d'une « correction d'erreurs » mais de l'évaluation d'une compétence. Les copies de l'épreuve d'expression écrite ne sont pas annotées, les enregistrements de l'épreuve d'expression orale ne sont pas commentés. Par conséquent, aucun élément matériel (et notamment pas de pistes d'amélioration) ne pourrait être transmis aux candidats.

Il n'est pas non plus du ressort de France Éducation international, organisme certificateur, d'apporter aux candidats des précisions sur les pistes de progrès à réaliser pour obtenir le niveau souhaité.

De la même manière, France Éducation international ne communique pas sur le nombre de bonnes réponses qui ont été obtenues aux QCM.

Droits et devoirs du candidat

INSCRIPTIONS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- s'inscrire au TCF de son choix sans devoir justifier de l'obtention d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit. - s'inscrire dans le centre d'examen de son choix. - se présenter au TCF autant de fois qu'il le souhaite en respectant un délai de 20 jours entre deux passations de la même déclinaison. - bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical. - demander le remboursement ou le report des frais d'inscription en cas d'absence pour force majeure (maladie, problème de transport en commun, grève, décès d'un proche, impératif professionnel) à condition de présenter, <u>dans les 5 semaines qui suivent la date de début de session</u>, un justificatif au centre de passation.	- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen. - transmettre toutes les informations (données personnelles) requises à l'inscription. - régler les frais de passation avant la date limite indiquée par le centre d'examen. - transmettre son ancien code candidat au centre d'examen en cas de passation ou de re-passation des épreuves complémentaires pour le TCF TP. - signaler au moment de son inscription toute situation de handicap avec un certificat médical. - prendre connaissance du manuel du candidat.

CONVOCATIONS ET PASSATIONS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- recevoir une convocation avec les dates, les horaires et le lieu de passation des épreuves. - recevoir des feuilles de brouillon pour l'épreuve d'expression écrite de tous les TCF et l'épreuve d'expression orale du TCF Canada, tout public et Québec quand ces épreuves sont passées sur support papier. - signaler immédiatement au centre d'examen tout incident, dysfonctionnement ou toute difficulté rencontrée lors de la passation des épreuves, dès la fin de celles-ci.	-se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation. - présenter une pièce d'identité avec photo en cours de validité le jour de l'examen. - être pris en photo le jour de l'examen. - ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant. - écouter le discours de bienvenue du surveillant expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

	- vérifier la conformité de ses données personnelles et signaler toute erreur. - remplir sa feuille de réponses (sur support papier) avec un stylo bleu ou noir en suivant les consignes. -s'engager à ne commettre aucune fraude lors des épreuves, y compris en récitant un texte appris par cœur. -accepter les contrôles mis en place pour prévenir la fraude, notamment la vérification de l'absence de dispositifs de communication dissimulés (par exemple des oreillettes). - ne pas conserver ni diffuser les sujets d'examen. - avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats. - signaler tout problème survenu pendant la passation <u>le jour même de l'examen</u>.
--	--

ATTESTATIONS ET RÉSULTATS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de : - avoir une double évaluation de ses épreuves d'expression orale et écrite. - recevoir ses résultats dans un délai de 15 jours <u>après la réception du matériel de session par France Éducation international</u> (délai ramené à de 10 jours pour les passations des QCM seuls sur ordinateur). - recevoir une attestation dématérialisée sécurisée par un QR code, valable 2 ans à compter de la date de délivrance des résultats.	Le candidat a le devoir de : - créer son compte TCF-Candidat pour pouvoir télécharger son attestation de résultats. - retirer son attestation soit sur son compte TCF-Candidat, soit auprès du centre de passation.

« Le candidat est tenu de signaler tout incident ou toute difficulté rencontrée lors de la passation dès la fin de l'examen. Toute réclamation relative au déroulement des épreuves doit être formulée avant la publication des résultats. Aucun recours ne sera recevable après la délivrance de l'attestation de résultats. »

France Éducation international collecte certaines données dans la stricte limite de ce qui est nécessaire pour vous permettre de passer le TCF

Les renseignements suivants seront collectés : nom de famille, prénom, sexe, date de naissance, pays de naissance, nationalité, langue maternelle, courriel, votre photographie, signature recueillie le jour de l'évaluation, votre voix pour l'épreuve d'expression orale qui est enregistrée, votre numéro de passeport pour le TCF Canada et votre adresse postale pour le TCF dans le cadre de la DAP.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et au Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD)

France Éducation international est destinataire de ces données. Le centre de passation, qui se charge de leur collecte, y a également accès. Elles sont conservées par France Éducation international pendant 7 ans à partir de

la date de distribution des attestations et sont ensuite rendues anonymes. Les centres de passation y ont accès pendant 2 ans.

La conservation des données par les organismes destinataires de l'attestation TCF (le MIFI - ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec ; IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - ou la DIAN - Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité) peut varier selon chacun. Le candidat est invité à consulter leurs conditions RGPD.

Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : dpd@france-education-international.fr.

- par voie postale : Délégué à la protection des données de France Éducation internationale, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.



En passant le TCF vous acceptez que les règles d'utilisation et de conservation de vos données personnelles. Vous trouverez en [page 54](#) les informations sur la protection des données personnelles.

Partie 2 : Passer le TCF